

ANNEXE – SUBVENTION AUX INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION DES BOIS COMME SOURCE D'ÉNERGIE

SITUATION DU PROJET

Nom du demandeur	
Nom et coordonnées du gestionnaire forestier	
Commune de	
Lieu-dit cadastral	

MODALITES DE SUBVENTION

Dépenses éligibles : coûts d'exploitation et de transport des bois perdus pour valorisation en bois énergie

Bénéficiaires :

- Les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes ;
- Les propriétaires forestiers privés ou les structures de regroupement de propriétaires forestiers privés.

Montant de subvention : 500 €/ha plafonné à 40 % du montant des dépenses éligibles

TRAVAUX ET SUBVENTION SOLLICITEE

Références cadastrales des parcelles concernées (codes sections et numéros de parcelles)	Surfaces et volumes exploités totaux	Surfaces et volumes exploités bois énergie	Coût total du chantier	Montant des travaux d'exploitation de bois énergie	Montant de subvention sollicité
TOTAUX					

Fait à :

Le

Signature et cachet